

Compte-rendu du Conseil du DLST

Lundi 10 décembre 2018

Ouverture de la séance du Conseil du DLST à 17 h

Représentants des personnels (10)

- **présent-e-s :** *Anne MILET (arrivée retardée, procuration à Florence COURTOIS pour le début de séance), Stéphanie MOYROUD, Catherine PARENT-VIGOUROUX, Evelyne ZORZETTIG*
- **procurations :** *Cécile ARGENTIER à Stéphanie MOYROUD, Christel CARAGUEL à Evelyne ZORZETTIG, Christophe FURGET à Olivier JACQUIN, Cécile GROS à Stéphanie MOYROUD, Nathalie WAKSMANN à Evelyne ZORZETTIG*
- **absent-e-s :** *Odile BREVARD*

Représentants des étudiants (8)

- **absent-e-s :** *Pierre-Vincent BARBON, Calvin BERTHOLET, Grégoire COUTURIER, Mazzarine DOTOU, Arthur SERBAT, Tristan SUE, Fatma ZORGATI, Meriam ZORGATI*

Membres de droit (17)

- **présent-e-s :** *Denis BOUHINEAU, Florence COURTOIS, Jean FASEL Chantal FAYOLLE, Jean-Manuel GROUSSON, Fiona HEMMING, Olivier JACQUIN, Françoise JUNG, Anne LÉTREGUILLY, Yves MARKOWICZ, Jérôme NOMADE*
- **procurations :** *Isabelle GAUTIER-LUNEAU à Yves MARKOWICZ*
- **absent-e-s :** *Marie-Cécile DARRACQ, Françoise DELPECH, Nicolas LESCA, Jean-Luc REBOUD, Jean-François REDON*

Membres extérieurs (2)

- **absent-e-s :** *Nathalie BIENVENU, Marie-Nicole ROTURIER*

Invités Permanents (14)

- **présent-e-s :** *Frédérique NEAU, Armelle PHILIP, Gérald ZEZZA*
- **excusé-e-s :** *Sébastien SOULAN*
- **absent-e-s :** *Joëlle AUBERT, Emmanuel GODDE, Philippe MOREIRA, Lydie MUZART, Annie PESENTI, Frédérique SIMONOT, Anne-Marie STRANO-THIBOUD, Maud VALLENARI, Caroline WEST*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de novembre
2. Calendrier universitaire 2019/2020
3. Droits d'inscription pour les étudiants étrangers à partir de la rentrée 2019
4. « Chantiers formation »
5. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de novembre

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Calendrier universitaire 2019/2020

Le calendrier de l'UGA a été voté par la CFVU :

1^{er} semestre : du 2 septembre au 17 janvier

- accueil : du 2 au 6 septembre
- *projets* : du 21 au 25 octobre
- Toussaint : du 26 octobre au 3 novembre
- Noël : du 21 décembre au 5 janvier
- examens : du 16 décembre au 17 janvier

2nd semestre : du 20 janvier au 20 mai

- *projets* : du 17 au 21 février
- Hiver : du 22 au 1^{er} mars
- Printemps : du 18 au 25 avril
- examens : du 4 au 20 mai

2^{nde} session : du 8 au 26 juin

Le calendrier du DLST, basé sur celui de l'université, a été soumis pour avis aux responsables de mentions, parcours et UE, et au bureau du DLST. Il reprend pour l'essentiel celui de l'année en cours.

Sem.	Activité pédagogique	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Sem.	Activité pédagogique	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Zaoct 1	Vacances de Noël	30	vacances	31	vacances	1	Jeux de l'ap.	2	vacances	3	vacances	4	vacances		
Zaoct 2	Examen S1/S2 Début M200 (L1 - L2)	6	Examen S1/S3	7	Examen S1/S3	8	Examen S1/S3	9	Examen S1/S3	10	Examen S1/S3	11	Examen S1/S3		
Zaoct 3	Enseignement 1	13	Début des cours	14		15		16		17		18			
Zaoct 4	Enseignement 2	20		21		22		23		24		25			
Sept / Oct 5	Enseignement 3 / J. J. J.	27	28	29	30	31		1							
Février 6	Enseignement 4	3	4	5	6	7		8							
Février 7	Enseignement 5	10	11	12	13	14		15							
Février 8	Enseignement 6	17	18	19	20	21		22							
Fév / Mars 9	Vacances d'hiver	24	vacances	25	vacances	26	vacances	27	vacances	28	vacances	29	vacances		
Mars 10	Enseignement 7	3	4	5	6	7		8							
Mars 11	Partiels	9	Partiels S2/S4	10	Partiels S2/S4	11	Partiels S2/S4	12	Partiels S2/S4	13	Partiels S2/S4	14	Partiels S2/S4		
Mars 12	Enseignement 8 Séance S1/S401	16	17	18	19	20		21							
Mars 13	Enseignement 9	23	24	25	26	27		28							
Avril 14	Enseignement 10	30	31	1	2	3		4							
Avril 15	Enseignement 11 Séance S1/S402	6	7	8	9	10		11							
Avril 16	Enseignement 12 JP #20401 - Séance S1/S403	13	14	15	16	17		18							
Avril 17	Vacances de printemps	20	vacances	21	vacances	22	vacances	23	vacances	24	vacances	25	vacances		
Mai / Juin 18	JP #20402 - Séance S1/S404 Enseignement 13 Séance S1/S405	27	28	29	30	1	Jour me.	2							
Mai 19	Enseignement 14	4	5	6	7	8		9							
Mai 20	Examen S2/S4	11	Examen S2/S4	12	Examen S2/S4	13	Examen S2/S4	14	Examen S2/S4	15	Examen S2/S4	16	Examen S2/S4		
Mai 21	Examen S2/S4	18	Examen S2/S4	19	Examen S2/S4	20	Examen S2/S4	21	Examen S2/S4	22	Examen S2/S4	23	Examen S2/S4		
Mai / Juin 22	Jury L1/L2	26	Examen S2/S4 (si nécessaire)	27		28		29		30					

Sem.	Activité pédagogique	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Mai / Juin 22	Jury L1/L2	26	Examen S2/S4 (si nécessaire)	27		28	
Jun 23	Jury L1/L2 / Intercession	1	Partiels	2	3	4	5
Jun 24	Intercession	8		9	10	11	12
Jun 25	Session 1	15	Sess. 2 (L1)	16	Sess. 2 (L1)	17	Sess. 2 (L1)
Jun 26	Session 2 / Jury Session 2	22	Sess. 2 (L2)	23	Sess. 2 (L2)	24	Sess. 2 (L2)
Juillet 27	Jury session 2	29	Jury Session 2	30	Jury Session 2	1	Jury Session 2
Juillet 28	Clôture année	6	Inscriptions	7	Inscriptions	8	Inscriptions

La question du délai de 15 jours entre publication des résultats de la 1^{ère} session et début de la 2^{nde} session est posée (ce délai obligatoire nous oblige à boucler les jurys avant le 5 juin), car le nouvel arrêté Licence qui entrera en vigueur en septembre 2019 ne fait plus référence à ce délai. Yves

Markowicz estime que, si la CFVU valide ce mode de fonctionnement, il sera éventuellement possible de revenir sur ce calendrier, mais suggère pour l'instant de valider cette proposition.

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

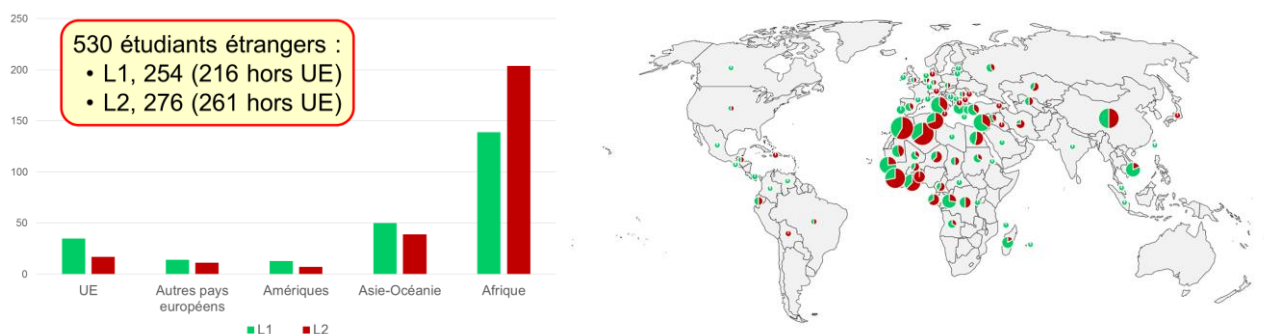
En ce qui concerne la campagne d'inscriptions pour la rentrée 2019, sachant que nous ne connaissons pas encore la date de publication des résultats du baccalauréat, il est proposé que le mode de fonctionnement soit identique à celui de 2018 :

- chaîne IA Web du 8 au 11 juillet, et du 27 au 29 août matin
- chaîne IA « papier » du 29 août après-midi au 2 septembre matin.

3. Droits d'inscription pour les étudiants étrangers à partir de la rentrée 2019

Dans le cadre de sa *Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux*, le gouvernement a annoncé une hausse importante des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires à partir de la rentrée prochaine. Au DLST, comme le montre le recensement effectué, cela concernerait la grande majorité des 530 étudiants étrangers inscrits en L1 et L2 (soit plus de 20 % des effectifs).

Yves Markowicz présente des documents qui montrent d'où viennent ces étudiants (82 nationalités différentes). Les 12 pays les plus représentés sont (par ordre décroissant), le Maroc (87 étudiants), l'Algérie (74), la Chine (32), la Guinée (25), le Liban (20), la Tunisie (20), le Sénégal (17), l'Italie (16), la Côte d'Ivoire (16), l'Égypte (13), le Congo (11) et le Vietnam (11).



Des organisations de personnels et d'étudiants ont proposé aux composantes de l'UGA une motion, tout en ouvrant la porte à des textes légèrement différents. Yves Markowicz a proposé aux membres du conseil deux textes, celui proposé par les organisations précédemment citées, et un autre plus en lien avec la composante. Après échange, il est décidé de ne voter que sur ce second texte, qui est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Motion contre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant-e-s étranger-e-s

Lundi 19 novembre 2018, le gouvernement français a dévoilé une *Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux* dont l'une des mesures phares consiste en une hausse massive des droits d'inscription pour les étudiant-e-s hors Union Européenne. En Licence, ces droits annuels passeraient de 170 à 2770 euros !

Au DLST, au vu de la structure actuelle des effectifs, une telle mesure concernerait à terme près d'un étudiant sur cinq. Cependant, la plupart des étudiants concernés ne disposeraient très probablement pas des moyens suffisants pour pouvoir payer de tels droits, avec pour effet quasi immédiat une forte diminution du nombre d'étudiants étrangers (et, par contrecoup, des effectifs) en L1 et L2.

Une chute des effectifs de même nature concernerait également, selon toutes probabilités, les parcours de L3. Or, certains parcours de L3 du domaine *Sciences, Technologies, Santé*, accueillent de grandes proportions d'étudiants étrangers, qui pourraient du coup voir leur existence mise en danger en raison d'un important appauvrissement de leur vivier de recrutement.

Enfin, alors que tout étudiant bénéficie de conditions d'enseignement adaptées à ses besoins, sans que se pose à quelque moment que ce soit la question de son origine géographique ou sociale, une telle mesure reviendrait à instaurer une discrimination insupportable entre les étudiants.

Le conseil du DLST tient à rappeler que, selon l'article 123-2 du Code de l'Éducation, l'enseignement supérieur contribue à *la lutte contre les discriminations, ... la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche, à la construction d'une société inclusive*, ce qui implique de veiller à *favoriser l'inclusion des individus, sans distinction d'origine, de milieu social et de condition de santé, et à la promotion et à la diffusion de la francophonie dans le monde*. L'article suivant (L123-3) mentionne 6 missions pour l'enseignement supérieur parmi lesquelles *la coopération*

internationale. La décision d'augmenter les droits universitaires pour une grande partie des étudiants étrangers est donc contraire à l'esprit des textes régissant l'enseignement supérieur.

En ce jour particulièrement symbolique – qui correspond au 70^{ème} anniversaire de l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 10 décembre 1948, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme –, le conseil du DLST exprime son opposition à toute augmentation différenciée des droits universitaires pour les étudiants étrangers. Il demande au Président de l'Université Grenoble Alpes de ne pas mettre en œuvre une telle mesure, et de faire officiellement part de cette opposition auprès de la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

4. « Chantiers formation »

Auto-évaluation des formations à mi-contrat

L'auto-évaluation par l'HCERES va être lancée cette semaine. Le calendrier est le suivant :

- 11 décembre 2018 : visite de l'HCERES
- 10 janvier 2019 : réunion de lancement (une première réunion, consacrée au cadrage, a eu lieu le 5 décembre)
- jusqu'au 30 avril 2019 : rédaction des rapports d'auto-évaluation (responsables de mentions, DMAP)
- mai-juin 2019 : relecture/corrections (relecture de la V1 par 2 experts internes à l'UGA, puis rédaction de la V2 au vu des remarques faites par les experts)
- jusqu'au 30 juin 2019 : retour des dossiers définitifs
- 21 septembre 2019 : date limite pour les dépôts sur le site de l'HCERES (retours début 2020 ?)

Les dossiers seront constitués :

- d'un rapport d'auto-évaluation de la formation de 15/20 pages, structuré en 4 domaines = Finalité (2 items), Positionnement (4), Organisation pédagogique (9) et Pilotage (8), rapport qui doit consister en une analyse critique limitant les approches descriptives, assortie des perspectives d'amélioration et d'évolution ;
- de tableaux récapitulatifs des données caractéristiques (UE, équipe pédagogique, effectifs, devenir des diplômés) ;
- d'annexes (compléments, éléments de preuves) ;
- de la fiche RNCP et (mais existe-t-il ???) du Supplément au Diplôme.

La DMAP fournira tous les éléments nécessaires au remplissage de dossiers.

Il est suggéré de ne pas attendre la date limite pour faire remonter les dossiers. Par ailleurs, le conseil du DLST du 17 juin 2019 sera consulté (vote ?).

- 10 janvier 2019 : réunion de lancement (une première réunion, consacrée au cadrage, a eu lieu

Admissions en L1

Ces dernières semaines, la composante a répondu à plusieurs requêtes de l'UGA :

- pour Parcoursup, capacités d'accueil 2019 (inchangées pour les parcours non sélectifs, fixées à 32 pour tous les parcours internationaux et Physique & Musicologie, et à 10 pour Sciences & Design) et révision des fiches destinées à la présentation des parcours et des conditions d'accès ;
- dans la perspective de la mise en place du nouveau baccalauréat (en 2021), définition des options conseillées, ou qui entraîneraient de facto un « Oui si ».

A propos de Oui si, il est suggéré :

- dans le cadre du renforcement disciplinaire, de dispenser d'assiduité aux tutorats du S2 les étudiants qui auraient des résultats suffisamment bons au S1 ;
- d'affiner les modalités d'évaluation des dossiers des candidats 2019 au des résultats obtenus par les primo-inscrits de 2018-2019 (comparaison à faire entre résultats au S1 et classement réalisé par les responsables de parcours en vue de la procédure d'admission) ;
- de relancer la possibilité de mise en place, dans le cadre du renforcement disciplinaire, d'une école d'été (dernière semaine d'août à plein temps + mi-temps sur les deux premières semaines de l'année), un projet qui est soutenu par le Rectorat (information donnée par Jean-Christophe Larbaud, ex-IPR Physique-Chimie, actuellement Chargé de mission Inclusion et persévérance scolaire).

Au sujet de ce projet d'école d'été (qui n'avait pu être mené à bien en 2018), il est recommandé de ne pas recourir uniquement – dans la mesure du possible – à des enseignants du secondaire, l'idée étant aussi de commencer à faire découvrir à ces nouveaux étudiants ce qu'est l'enseignement universitaire. Par ailleurs, il va falloir trouver un chef de projet pour cette mise en place !

Arrêté Licence

Le nouvel arrêté Licence, publié pendant l'été, entrera en vigueur à la rentrée prochaine. Il contient un certain nombre de nouveautés, en particulier l'obligation de proposer chaque année, à tous les étudiants, un contrat pédagogique pour la réussite étudiante (sans portée juridique), et la création d'une direction des études pour la mise en place des contrats pédagogiques et l'accompagnement personnalisé des étudiants. Sur ces deux sujets, le groupe de travail mis en place par la VPF a bien avancé : normalement, les contrats seront, pour l'essentiel, remplis automatiquement à partir des données fournies par les étudiants lors de leur inscription ; en ce qui concerne les directions des études (une par composante), la VPF propose de nommer des directeurs des études (= responsables de mentions !?) et, sous le couvert des précédents, des référents réussite (= responsables de parcours ?).

L'arrêté offre également plus de libertés au niveau pédagogique : possibilité de programmer la licence sur 4 ans (année propédeutique ou L1 en 2 ans, dans le cadre des « Oui si »)... ou sur 2 ans (mais comment ???) ; possibilité de personnaliser le nombre de crédits par semestre (!?) ; organisation des parcours en semestres, blocs de connaissances et de compétences – qu'il nous va donc falloir définir – et UE ; possibilité de se baser sur les blocs de connaissances et de compétences pour les règles de compensation ; incitation à varier les modalités d'évaluation et privilégier l'évaluation continue (contrôle continu intégral ?) ; impossibilité d'affecter une évaluation d'un coefficient supérieur à 50 % de la note finale.

Un chantier particulièrement important concernera la seconde chance, qui remplace la seconde session. Cette seconde chance est définie comme une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale, sans qu'un délai soit indiqué quant au démarrage des épreuves de seconde chance (donc, fini le délai obligatoire de 15 jours, si contraignant pour nos calendriers !), et il sera possible de l'inclure dans les modalités de mise en œuvre de l'évaluation continue. Enfin, il n'y aura pas d'obligation de proposer une épreuve par UE (ni par bloc de connaissances et de compétences), donc possibilité de limiter le nombre d'épreuves dans le cadre de ce nouveau dispositif !

Enfin, l'arrêté parle de cohérence (et non d'identité, comme précédemment) entre coefficients et nombre d'ECTS pour les UE, évoque la structuration possible des parcours en majeure/mineure et la possibilité de présenter une dimension professionnalisante. Et, chantier qui risque de demander un travail certain, il évoque, pour les langues, une certification obligatoire en fin de L3.

La mise en place des dispositions de l'arrêté va se faire – pour partie, au moins – dès la rentrée prochaine. Nous attendons le cadrage définitif de la CFVU – prévu le 24 janvier – pour lancer les travaux au niveau de l'Equipe de formation de la LST. Il faudra pouvoir être prêts pour le vote des Règlements des études et des MCC par le conseil du DLST, puis la CFVU, au printemps prochain.

5. Questions diverses

Mise en place du nouveau conseil du DLST (printemps 2018)

Le conseil actuel arrive bientôt à la fin de son mandat. Avec l'entrée en vigueur, sur ce point, des statuts votés l'an passé, le futur conseil sera différent dans sa composition : 3 élu.e.s BIATSS, seuls les personnels du DLST étant électeurs (contre, actuellement, 5 élu.e-s et un corps électoral qui inclut les personnels des scolarités des UFR partenaires du DLST concernés par la Licence) ; 5 élu.e-s et 5 suppléant.e-s représentant les étudiant.e.s du DLST (actuellement, 8 + 8) ; 9 enseignants (3 pour chacune des UFR Chimie-Biologie, IM²AG et PhITEM), désignés par les conseils d'UFR ; 4 personnalités extérieures, 2 nommées à titre personnel et 2 désignées par le Rectorat (lien avec le secondaire).

Une fois que nous en saurons plus sur le moment prévu pour les élections, l'information sera envoyée aux personnels et aux étudiants. Les directions des 3 UFR vont être contactées pour qu'elles mettent en œuvre la désignation des représentants enseignants (qui pourraient ne pas être les responsables de mentions, auquel cas celles et ceux-ci seraient membres invités permanents du conseil, ce qui ne poserait pas de problèmes majeurs si le conseil continue d'être une structure avant tout dédiée au débat, et dont les votes sont quasiment tout le temps consensuels). Enfin, Yves

Markowicz propose de contacter Jean-Christophe Larbaud (précédemment cité, qui connaît bien le DLST et l'UGA) et Karine Vittaz, proviseure-adjointe du lycée Champollion en charge des CPGE, pour leur proposer de siéger en tant que représentants désignés par le Rectorat (s'ils acceptent, il communiquera alors leurs noms à la Rectrice).

Appel d'offre investissements 2019

Le document utilisé pour l'appel d'offre va être envoyé aux membres du conseil pour avis. Il est proposé, une fois les éventuelles modifications faites, de le diffuser d'ici la mi-janvier auprès des responsables de mentions, parcours et UE, avec pour consigne de faire remonter les projets au plus tard mi-février (pour une prise de décision avant la mi-mars).

Projet tiers-lieux

Soutenu financièrement par l'UGA (et l'IDEFI Promising), un atelier va démarrer au second semestre, qui réunira les étudiants de Science & Design et, si possible, des étudiants de l'ENSAG (architecture) et des étudiants d'autres parcours du DLST qui seraient intéressés et disponibles deux jours par semaine tout au long du semestre. L'atelier sera coordonné par Loïc Lobet, designer et partenaire historique de Science & Design.

Prochains conseils

- 14 janvier, uniquement si c'est absolument nécessaire
- 11 février

La séance est levée à 19 h 20